

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 13 avril 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV PLUS » pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.469.838, un actif net de D : 4.458.415 et un bénéfice de la période de D : 34.835.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV PLUS », comprenant le bilan au 30 septembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 26 Octobre 2015

**Le Commissaire aux Comptes :
FINOR**

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	30/09/2015	30/09/2014	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	<u>3 494 414</u>	<u>4 072 725</u>	<u>2 679 795</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		38	47	47
Obligations et valeurs assimilées		3 465 049	4 027 172	2 638 368
Tires des Organismes de Placement Collectif		29 327	45 506	41 381
Placements monétaires et disponibilités		<u>968 963</u>	<u>1 281 217</u>	<u>816 860</u>
Placements monétaires	5	822 389	1 264 721	813 120
Disponibilités		146 573	16 496	3 740
Créances d'exploitation	6	<u>6 461</u>	<u>3 884</u>	<u>855</u>
TOTAL ACTIF		<u>4 469 838</u>	<u>5 357 825</u>	<u>3 497 511</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	10 861	11 171	9 892
Autres créditeurs divers	8	562	2 450	2 632
TOTAL PASSIF		<u>11 423</u>	<u>13 621</u>	<u>12 524</u>
ACTIF NET				
Capital	9	4 357 069	5 226 034	3 381 617
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de la période		101 346	118 170	103 370
ACTIF NET		<u>4 458 415</u>	<u>5 344 204</u>	<u>3 484 987</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>4 469 838</u>	<u>5 357 825</u>	<u>3 497 511</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2015</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2014</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	41 292	109 999	45 739	134 585	169 210
Revenus des actions et valeurs assimilées		3	3	3	3	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		40 912	108 731	45 139	132 700	166 786
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		378	1 266	597	1 882	2 421
Revenus des placements monétaires	11	4 828	19 246	7 398	21 494	29 594
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		46 120	129 246	53 137	156 079	198 805
Charges de gestion des placements	12	(11 026)	(30 732)	(13 141)	(37 992)	(48 035)
REVENU NET DES PLACEMENTS		35 094	98 514	39 996	118 087	150 770
Autres produits		25	25	-	-	-
Autres charges	13	(1 468)	(4 078)	(1 751)	(4 741)	(6 532)
RESULTAT D'EXPLOITATION		33 651	94 461	38 245	113 346	144 238
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 875)	6 885	5 421	4 824	(40 868)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		31 776	101 346	43 666	118 170	103 370
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 875	(6 885)	(5 421)	(4 824)	40 868
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		539	661	(725)	13 278	20 919
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		646	1 139	260	(9 481)	(13 698)
RESULTAT DE LA PERIODE		34 835	96 261	37 780	117 143	151 458

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2015</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2014</i>	<i>Année 2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	34 835	96 261	37 780	117 143	151 458
Résultat d'exploitation	33 651	94 461	38 245	113 346	144 238
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	539	661	(725)	13 278	20 919
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	646	1 139	260	(9 481)	(13 698)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(157 496)	877 167	309 071	656 123	(1 237 409)
Souscriptions					
- Capital	827 386	2 741 601	867 210	3 351 409	4 356 784
- Régularisation des sommes non distribuables	25 511	59 087	28 867	52 249	86 356
- Régularisation des sommes distribuables	15 914	78 229	16 358	101 303	129 951
Rachats					
- Capital	(978 399)	(1 897 222)	(573 347)	(2 720 685)	(5 513 367)
- Régularisation des sommes non distribuables	(30 119)	(33 184)	(19 080)	(31 674)	(126 314)
- Régularisation des sommes distribuables	(17 789)	(71 344)	(10 937)	(96 479)	(170 819)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(122 661)	973 428	346 851	773 266	(1 085 951)
ACTIF NET					
En début de période	4 581 076	3 484 987	4 997 353	4 570 938	4 570 938
En fin de période	4 458 415	4 458 415	5 344 204	5 344 204	3 484 987
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	88 605	68 455	99 715	92 664	92 664
En fin de période	85 548	85 548	105 866	105 866	68 455
VALEUR LIQUIDATIVE	52,116	52,116	50,481	50,481	50,909
TAUX DE RENDEMENT	0,80%	2,37%	0,73%	2,34%	3,21%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2015, à D : 3.494.414 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2015	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		36	38	0,00%
TPR	11	36	38	0,00%
Obligations et valeurs assimilées		3 343 541	3 465 049	77,72%
Obligations des sociétés		1 419 564	1 459 303	32,73%
AMEN BANK 2006	1 000	20 000	20 623	0,46%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	70 000	70 134	1,57%
ATL 2010/2 TV	1 000	60 000	62 101	1,39%
ATL 2014-3 CAT C	1 000	100 000	104 000	2,33%
ATL SUBORDONNE 2008	2 500	150 000	150 340	3,37%
BTE 2010 B	600	45 000	45 081	1,01%
CIL 2010/2	700	14 000	14 568	0,33%
CIL 2011/1 TF	1 000	20 000	20 550	0,46%
CIL 2015/1 TF	2 000	200 000	203 572	4,57%
TL 2011/1 F	1 000	20 000	20 284	0,45%
TL 2011/3 F	1 000	40 000	41 257	0,93%
TL 2012/1 B TF	800	64 000	65 093	1,46%
TL 2012-2 B	500	50 000	51 817	1,16%
TL 2013-1 CAT B TF	1 000	100 000	105 768	2,37%
TL 2014-2 CAT.A TF	1 000	100 000	104 799	2,35%
TUNISIE FACTORING 2014-1	1 000	100 000	104 314	2,34%
UIB 2011/1 TR B	500	40 000	40 198	0,90%
UIB 2011/2	1 500	83 724	86 757	1,95%
UIB 2012/1 A	2 000	142 840	148 048	3,32%
Obligations de l'Etat		97 100	95 410	2,14%
Emprunt national 2014-A	3 510	35 100	34 746	0,78%
Emprunt national 2014-B	620	62 000	60 664	1,36%
Bons du Trésor Assimilables		1 070 873	1 106 013	24,81%
BTA 12/02/2020 5,50%	370	358 195	368 498	8,27%
BTA 13 JANVIER 2021	100	96 600	100 356	2,25%
BTA 12/12/2016 5.25%	300	298 062	308 177	6,91%
BTA 12/10/2018 5.50%	190	186 365	196 468	4,41%
BTA 11/08/2022 5.60%	138	131 651	132 515	2,97%
Bons du Trésor Zéro Coupon		756 004	804 322	18,04%
BTZC 10 2016	200	173 464	186 289	4,18%
BTZC 10 2016	542	471 470	504 969	11,33%
BTZC 10 2016	50	46 250	47 106	1,06%
BTZC 10 2016	70	64 820	65 958	1,48%
Titres des Organismes de Placement Collectif		29 146	29 327	0,66%
Parts des Fonds Communs de Créances				
BIAT CREDIMMO 1	100	29 146	29 327	0,66%
Total		3 372 723	3 494 414	78,38%
Pourcentage par rapport au total des actifs				78,18%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2015 à D : 822.389 contre D : 1.264.721 au 30.09.2014, et se détaille comme suit :

Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2015	% Actif net
Bons de trésor à court terme	150 000	148 982	149 363	3,35%
BTCT 52 semaines au 27/10/2015	150 000	148 982	149 363	3,35%
Dépôt à vue		670 277	673 026	15,10%
Amen bank pasteur		670 277	673 026	15,10%
Total général		819 259	822 389	18,45%
Pourcentage par rapport au total des actifs				18,40%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2015 à D : 6.461 contre D : 3.884 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	5 003	3 029	-
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	744	855	855
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	715	-	-
Total	<u>6 461</u>	<u>3 884</u>	<u>855</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.09.2015 à D : 10.861, contre D : 11.171 au 30.09.2014 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2015 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Montant HT	9 344	11 137	8 511
TVA	1 682	2 005	1 532
Total TTC	<u>11 026</u>	<u>13 142</u>	<u>10 043</u>
Retenue à la source	165	1 971	151
Net à payer	<u>10 861</u>	<u>11 171</u>	<u>9 892</u>

Note 8 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2015 à D : 562, contre D : 2.450 au 30.09.2014, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2015</u>	<u>30/09/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	358	434	296
Retenues à la source à payer	165	1 971	151
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	1 171
TCL	38	45	32
Intérêts intercalaires sur obligations	-	-	983
Total	562	2 450	2 632

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 Septembre 2015, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	3 381 617
Nombre de titres	68 455
Nombre d'actionnaires	680

Souscriptions réalisées

Montant	2 741 601
Nombre de titres émis	55 499
Nombre d'actionnaires nouveaux	66

Rachats effectués

Montant	(1 897 222)
Nombre de titres rachetés	(38 406)
Nombre d'actionnaires sortants	(90)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	661
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	1 139
Régularisation des sommes non distribuables	30 520
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	103 370
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(4 616)

Capital au 30-09-2015

Montant	4 357 069
Nombre de titres	85 548
Nombre d'actionnaires	656

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2015.

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 41.292 , pour la période allant du 01.07 au 30.09.2015, contre D : 45.739 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2014 et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2015	du 01/01 au 30/09/2015	du 01/07 au 30/09/2014	du 01/01 au 30/09/2014	Année 2014
<u>Revenus des actions et valeurs assimilées</u>					
- dividendes	3	3	3	3	3
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	21 177	53 989	10 907	32 783	45 482
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA , BTZC)	19 734	54 742	34 232	99 917	121 305
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>					
<i>Revenus des parts des Fonds Communs de Créances</i>					
- intérêts	378	1 266	597	1 882	2 421
TOTAL	41 292	109 999	45 739	134 585	169 210

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2015 à D : 4.828 contre D : 7.398 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2014 et présente le montant des intérêts au titre du troisième trimestre 2015 sur les dépôts, les bons et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2015	du 01/01 au 30/09/2015	du 01/07 au 30/09/2014	du 01/01 au 30/09/2014	Année 2014
Intérêts des dépôts à vue	3 464	8 848	3 527	10 142	12 357
Intérêts des dépôts à terme	-	351	1 041	2 751	3 793
Intérêts des billets de trésorerie pré-comptés	629	8 560	2 830	8 601	13 338
Intérêts des BTC	736	1 486	-	-	107
TOTAL	4 828	19 246	7 398	21 494	29 594

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2015 à D : 11.026 contre D : 13.141 pour la même période de l'exercice précédent, et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du troisième trimestre 2015.

	du 01/07 au 30/09/2015	du 01/01 au 30/09/2015	du 01/07 au 30/09/2014	du 01/01 au 30/09/2014	Année 2014
Commission de gestion	11 026	30 732	13 141	37 992	48 035
TOTAL	11 026	30 732	13 141	37 992	48 035

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2015 à D : 1.468 contre D : 1.751 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

	du 01/07 au 30/09/2015	du 01/01 au 30/09/2015	du 01/07 au 30/09/2014	du 01/01 au 30/09/2014	Année 2014
Redevance CMF	1 103	3 073	1 314	3 799	4 803
TCL	116	325	133	412	526
Autres	249	679	304	530	1 203
TOTAL	1 468	4 078	1 751	4 741	6 532

Note 14 : Autres informations***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% TTC l'an, sur les placements en actions et de 1% TTC l'an sur le reliquat de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.